

« On ne sait pas s'il mange » : Sohan, en situation de handicap, privé d'aide à la cantine à Bayeux



Scolarisé à Bayeux (Calvados), Sohan Corvaisier, ici accompagné de sa maman Alexandra Leboursier, a besoin de l'accompagnement d'une AESH pour ses repas à la cantine. Il ne peut pas en bénéficier depuis la rentrée de septembre 2024. D.R.

Depuis septembre 2024, le fils d'Alexandra Leboursier, scolarisé dans une école de Bayeux (Calvados), ne peut plus bénéficier de l'accompagnement de son Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps du midi. Rémunérée par la collectivité l'an dernier pour ces heures spécifiques, la professionnelle devrait désormais l'être par l'État, après une loi votée en mai 2024. Mais rien n'a été fait.

« Il a fallu des années pour que notre vie soit organisée, que je puisse reprendre le travail, et déjà les problèmes reviennent... » Ce lundi 14 octobre 2024, Alexandra Leboursier ne sait plus quoi faire, à part prévenir la presse. Voilà des semaines qu'elle se débat pour que son fils Sohan Corvaisier, 8 ans, atteint d'un retard global des acquisitions, puisse obtenir l'aide à laquelle il a droit.

Depuis 2021, Sohan est scolarisé en milieu ordinaire, au sein de l'école Argouges, à Bayeux (Calvados). Une AESH (Accompagnante d'élèves en situation de handicap) l'épaule chaque jour au quotidien, en classe mais aussi à la cantine. Ce temps d'accompagnement lors des repas, la notification délivrée pour le jeune élève par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Calvados et valable jusqu'en août 2026, le mentionne bien comme nécessaire.

Lire aussi : [Pour les accompagnants d'élèves Ulis, « c'est un vrai frein de ne pas pouvoir faire plus d'heures »](#)

Une loi récente à l'origine du couac

Et pourtant, chaque jour depuis septembre, Sohan se retrouve seul face à son assiette. **« Le jour de la rentrée, nous avons appris par l'école que l'AESH ne pourrait plus rester le midi. Dans sa tête, notre fils raisonne comme un enfant de 2 ans et demi, 3 ans. Il ne verbalise rien. On n'a aucun moyen de savoir s'il se nourrit ou pas »,** se désole sa maman.



Depuis la rentrée de septembre 2024, Alexandra Leboursier multiplie courriers et appels pour que son fils retrouve son AESH sur le temps du midi. Mais n'obtient aucune réponse. Ouest-France

L'origine du couac ? [Une loi en vigueur depuis le 27 mai 2024](#), stipulant que l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de la pause méridienne revient à l'État, et non plus aux collectivités. L'objectif de cette mesure, qui avait été annoncée par le Premier ministre de l'époque, [Gabriel Attal](#) ? Éviter une rupture dans l'accompagnement de ces enfants...

Logiquement, l'intercommunalité de [Bayeux](#), qui finançait le dispositif l'an dernier, n'a donc pas géré la question cette année. Au total, « **quatre ou cinq enfants** » disposent d'un tel accompagnement dans les treize écoles de [Bayeux](#) intercom, renseigne [Arnaud Tanquerel](#), vice-président en charge de l'enseignement, qui n'a pas eu vent d'autres situations problématiques depuis la rentrée.

« **Les choses ont cafouillé au niveau du Pial** », indique-t-on au sein de l'école [Argouges](#). C'est ce « pôle inclusif d'accompagnement localisé », rattaché à la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), qui gère la répartition des interventions des AESH auprès des élèves.

« Ça n'inquiète personne qu'un enfant ne mange pas »

« Je multiplie les appels et les courriers, je me suis même rendue directement dans les locaux de la DSDEN à Caen le 17 septembre, j'ai sollicité le médiateur de l'académie de Normandie début octobre... On me répète que le dossier de mon fils est étudié, mais les semaines passent et rien ne bouge, s'agace Alexandra Leboursier. J'ai le sentiment que ça n'inquiète personne qu'un enfant ne mange pas. » Pour elle, la situation est d'autant plus insupportable que « l'AESH de Sohan est disponible sur ces heures-là et souhaiterait les effectuer ».

Sollicitée, l'académie de Normandie stipule que « la notification d'accompagnement par un AESH pendant le temps méridien est une recommandation ». Elle indique qu'une « analyse approfondie des différentes situations signalées est en cours » pour « apporter une réponse adaptée et qualitative aux situations les plus urgentes ». Sous quel délai ? « Aucune information supplémentaire à transmettre » sera la seule réponse obtenue.

Après avoir placé sa vie professionnelle entre parenthèses pendant des années, mis en location la maison dont elle est propriétaire avec son conjoint, au Tronquay, pour déménager à Bayeux et faciliter la prise en charge de son fils, cette maman est aujourd'hui gagnée par l'amertume. « Avec un enfant handicapé, tout est tout le temps compliqué. Je voudrais juste que mon fils puisse avoir une vie comme tout le monde... »

Zoé BAILLET.